
CENTRE CANADIEN D'ARBITRAGE COMMERCIAL

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1.1, r. 8)

ENTRE :

DÉVELOPPEMENT ROSENBLOOM INC.;
(ci-après l' « Entrepreneur »)

c.

MONIQUE AUGER;
(ci-après le « Bénéficiaire »)

et

GARANTIE DE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE (GCR) ;
(ci-après « l'Administrateur »)

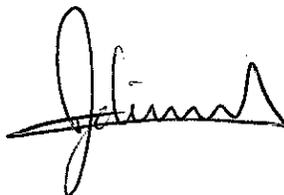
N° dossier CCAC : S23-022401-NP

AVIS DE DÉSISTEMENT

Le Centre Canadien d'Arbitrage Commercial («le Centre») a été informé que l'Entrepreneur se désiste de sa demande d'arbitrage.

Après vérification(s) sommaire(s), le Centre constate que le présent arbitrage est déserté.

Montréal, le 13 mars 2023



Elhama Mohammad Amin
Greffière adjointe